



www.libourne.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230929-DELIB23_09_163-DE



SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Délibération mise en ligne le 06.10.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-09-163

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUJEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Laurent KERMABON pouvoir à Julie DUMONT, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Sabine AGGOUN pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEPLACEMENTS DOUX

PLAN VELO 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EUROPÉEN REACT EU – MOBILITÉS ACTIVES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de relance européen REACT EU visant à soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise, tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie,

Vu l'axe 9 du programme FEDER-FSE 2014-2020 Aquitaine, concerné par les crédits supplémentaires affectés à ce programme et destiné à accompagner la relance du territoire néo-aquitain, verte, résiliente et numérique,

Considérant que les projets soumis doivent s'inscrire dans un projet dit « Green Deal » de transition écologique et de mobilité durable, sur une période définie entre février 2020 et décembre 2022,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la Crise sanitaire Covid 19 qui a montré la nécessité de mettre en œuvre pour favoriser les mobilités actives qui réduisent l'empreinte carbone, Libourne a souhaité promouvoir ces modes de déplacement facilitant la liaison entre les lieux d'usage de la population. Au-delà des aménagements cyclables, la sécurisation des itinéraires en faveur des cyclistes, vise aussi à lever l'un des principaux freins au développement de ce mode de déplacement.

Considérant les dépenses éligibles de ce programme concernant particulièrement les pistes cyclables, leurs études préalables et les travaux afférents,

Considérant la convention attributive signée en avril 2023,

Considérant le montant modifié de la subvention attribuée à la Ville de Libourne dans le cadre de ce programme,

Considérant le règlement particulier du programme REACT EU permettant de réduire l'autofinancement à moins de 20 %,

Considérant le travail préparatoire réalisé avec les services instructeurs de la Région Nouvelle Aquitaine pour constituer le dossier de demande et le délai supplémentaire sollicité afin de finaliser le dépôt définitif de la demande de subvention et son versement,

Considérant le budget finalement retenu de 677 566,50€ HT pour la période de février 2020 à décembre 2022 inclus.

Considérant le plan de financement de l'opération ci-après :

Budget – 677 566,50 € HT				
Dépenses		Recettes		
Ingénierie et Etudes	20 700,00 €	FEDER REACT EU	425 355,07 €	62,78 %
Communication, Signalétique	33 816,50 €	DSIL 2022 (prorata)	164 484,43 €	24,28 %
Travaux	623 050,00 €	Département de la Gironde (Coeff. 1,2)	22 727,00 €	3,34 %
		ADEME Avélo 2	65 000,00 €	9,60 %
		Autofinancement	0 €	0 %
Total	677 566,50 €	Total	677 566,50 €	100,00 %

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 septembre 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre du programme FEDER REACT EU :
 - un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 62,78 % du montant des dépenses éligibles soit 425 355,07 €
 - un délai supplémentaire jusqu'au 31 octobre 2023 pour déposer le dossier définitif de la demande engageant le versement de la subvention attribuée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 05.10.2023 et de la publication, le 06.10.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature in blue ink)

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 033-213302433-20230929-DELIB23_09_163-DE